

DEPARTEMENT  
de l'Eure

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE D de BUEIL

NOMBRES DE MEMBRES		
Affaires du Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	13

Séance du 7 FEVRIER 1986

L'an mil neuf cent quatre vingt six

et le 7 FEVRIER

à 20 heures 30 le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur J. TAMMAM - Maire de Bueil

Présents : MM. DUVAL, CHEFDEVILLE, MAUBRE, FABRE, BRAUD  
CHARRIOT, GAVARD, MARQUAIS  
MMES. FLAMENT, CAILLEAUX, DAMONVILLE

Monsieur VANDERASPOILDEN donne procuration à M. TAMMAM

Absents : MM. CHARRIER, COURTES

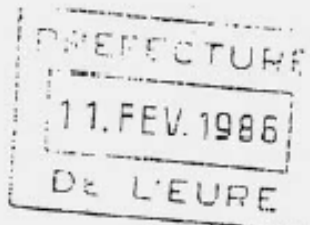
Est élu Secrétaire de la séance Monsieur GAVARD Georges;

Date de la convocation

Date d'affichage

Objet de la Délibération

: Blason municipal



Le Conseil, vu :

-Les travaux de recherche menés par Messieurs Denis JOULAIN et Jean-Louis LAMOUREUX, concernant l'élaboration d'un blason municipal;

-La délibération du 2 Juillet 1985, autorisant ces personnes à poursuivre leur démarche auprès des instances responsables, dont l'A.P.H.C.E. (Association pour la promotion de l'héraldique communale dans l'Eure)

-La lettre du Président de cette dernière association datée du 25 Janvier 1986, habilitant le Conseil Municipal à créer ses armoiries compte tenu de l'impossibilité de rencontrer ailleurs un blasonnement identique;

-Le dessin définitif établi par les auteurs, après la prise en compte des différentes remarques recueillies.

Décide à l'unanimité de ses membres qu'à dater de ce jour, la Commune de Bueil sera désormais dotée d'un blason pour servir à sa reconnaissance, sa notoriété et son symbole, dont la définition héraldique s'énonce comme suit :

BUEIL EN NORMANDIE : De gueules à la barre d'azur accolée de deux filets d'or, chargée de deux fleurs de Lys du même, avec en premier quartier les deux léopards d'or de Normandie, une quinte feuille du même en quatrième, un cabot naturel posé en abyme, br ochant sur le tout.

rendu exécutoire

dépôt en Préfecture

publication ou notification

Pour extrait conforme,



Pour le Maire empêché  
l'Adjoint

